



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

manifestations

Question écrite n° 47981

Texte de la question

M. Hervé Mariton interroge M. le ministre de l'intérieur sur les suites qui seront données à la profanation par le groupe des *Femen* le 20 décembre 2013 dans l'église de la Madeleine. En effet, quatre jours avant la fête de Noël, la fête de la famille et de la paix par excellence, une personne faisant partie de l'association des *Femen*, s'est dirigée vers l'autel alors qu'une chorale répétait dans l'édifice. Non contente de troubler le calme d'un lieu dédié au culte, cette militante a déposé devant l'autel un morceau de foie de veau censé représenter un fœtus avant d'uriner sur les marches de l'autel. Il est particulièrement choqué de l'absence de réaction du ministre qui est aussi le ministre des cultes. La tolérance et le respect des religions font partie du pacte républicain ; il demande une réaction ferme du Gouvernement vis-à-vis de ces faits qui expriment la haine dans un monde qui n'en a pas besoin.

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur est attaché à la liberté d'expression, laquelle s'étend aux opinions qui peuvent choquer une partie de la population. Garant du libre exercice des cultes, il condamne cependant avec fermeté les atteintes dont ce droit peut faire l'objet. En l'occurrence, comme l'a indiqué la Garde des sceaux, ministre de la justice, dans sa réponse à la question écrite n° 47612, les faits dénoncés par l'honorable parlementaire ont fait l'objet de poursuites pénales.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Mariton](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47981

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 598

Réponse publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 8088